



Né d'un couple féminin gay, grâce au don de sperme d'un ami des deux femmes, ce petit garçon de 5 ans connaissait son père biologique depuis la naissance. Il le voyait presque toutes les semaines, ainsi que ses grands-parents biologiques, qui étaient invités à participer aux événements familiaux.

Cette entente s'est détériorée lorsque les deux femmes se sont séparées. Jugeant les demandes de l'homme «*pénibles et troublantes*», elles ont refusé tout contact avec le père pendant 18 mois. En effet, elles avaient pensé que l'homme ne verrait l'enfant qu'au titre d'ami des deux femmes. Lui au contraire prévoyait que l'enfant saurait qu'il était son père et, comme tel, il prévoyait de le voir régulièrement.

Après 18 mois sans aucun contact, le père a obtenu une ordonnance lui autorisant un droit de visite bien cadré pour son garçon, mais sans inclure les grands-parents, car les femmes ont jugé que ce serait «*une ingérence injustifiée dans leur liberté d'élever le garçon comme elles le pensaient, au mieux*».

Les juges, eux, ont estimé «*que le maintien d'une relation avec sa famille paternelle permettrait au garçon de comprendre le 'grand tableau de l'histoire de sa naissance'*» et ils accordé un droit de visite aux grands-parents.

Sources:

Daily Mail (28/02/2018)